

Reprise de la séance

2^e LECTURE

D'un projet de loi (bil n° 95) déposé par M. Heenan, constituant en corporation The Red Lake and Northwestern Railway Company.

SUITE DE LA DISCUSSION DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J.-A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de l'honorable R.-J. Manion.

M. STORK: A la suspension de la séance, monsieur l'Orateur, j'étais à dire qu'au Gouvernement revient le mérite de la prospérité dont jouit présentement la Colombie-Anglaise. J'ai à la main un journal que, j'en suis certains, nos amis de l'opposition ne répudieront pas, c'est le *Mail and Empire*. Il contient une annonce couvrant une demi-page avec ce titre: "Un jeune géant qui se développe encore". Paraissent dans un tel journal, je suis sûr que la Chambre conviendra avec moi que cela devrait avoir pour effet de dépouiller de tout son attirail funéraire ce prétendu défunt Canada que le parti tory désirait tant escorter à sa tombe politique. Après avoir fait voir la prospérité qui règne au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, voici ce qu'on dit de la Colombie-Anglaise:

La Colombie-Anglaise est dans la phase du plus grand développement de son histoire. C'est ce que ressent n'importe quel visiteur aussitôt qu'il descend du train ou du navire dans n'importe laquelle de ses villes petites ou grandes. Ce vigoureux regain de vie nouvelle se manifeste par des placements considérables de capitaux dans la construction et dans le lancement d'entreprises commerciales suscitées par l'exploitation de ses richesses naturelles, en mines, en bois, en pêcheries et en produits de la terre.

C'est là, je crois, exactement la vérité. La Colombie-Anglaise traverse une ère de prospérité merveilleuse. Hier la *Toronto Globe* publiait que court éditorial sous le titre: "Comment cela aide à l'Ouest", et je ne doute pas que la Chambre ne s'intéressera à ce qu'il dit. Voici:

S'il est besoin une fois de plus de justifier la convention commerciale de faveur conclue entre le Canada et l'Australie, on n'aurait qu'à constater l'impulsion qu'elle a donnée à l'industrie de la pâte de bois et du papier en Colombie-Anglaise. A cause du marché australien que cette convention assure à notre pays, deux nouvelles fabriques de papier à journal ont été établies, doublant le rendement de la province du Pacifique.

L'absence de débouchés a retardé la mise en valeur des immenses richesses de la Colombie-Anglaise. On lui attribue une richesse de plus de 250,000,000 de cordes de bois à pâte, consistant surtout en épinettes, en pruches de l'ouest, et en sapins baumiers. Encore en 1910, il ne se fabriquait pas une tonne de pâte de bois ou de papier dans la province. Aujourd'hui cette dernière vient immédiatement après Ontario et Québec,

avec \$41,000,000 placés dans cette industrie, donnant du travail à plus de 2,500 personnes. Les deux fabriques en activité ont un rendement de 200 tonnes de papier à journal par jour, et ce rendement doublera quand les deux autres nouvelles usines seront en exploitation. On estime que le rendement de cette industrie atteindra sous peu une valeur de 20 millions par année, une bonne partie de ces produits s'exportant en Australie.

C'est une preuve supplémentaire de l'effet bienfaisant du traité avec l'Australie en Colombie-Anglaise. Dans le comté de Skeena, que j'ai l'honneur de représenter, se trouve une des plus belles usines de pâte à bois et de papier de l'Amérique du Nord. Elle est située à Ocean-Falls, et j'apprends par un renseignement digne de foi que les propriétaires entendent agrandir leur établissement.

Le traité avec l'Australie a aussi fourni un débouché aux conserves de poisson de la Colombie-Anglaise. Je proclame que le gouvernement actuel a plus fait que n'importe lequel de ses prédécesseurs pour encourager les pêcheries de ma province. Le budget décrète la mise en franchise du fer-blanc en feuilles utilisé dans la fabrication des boîtes, autre avantage pour l'une de nos industries fondamentales. Le comté de Skeena a une superficie étendue et contient de vastes richesses naturelles, la pêche étant l'une de ses industries fondamentales. A ce propos, permettez-moi de consigner aux Débats quelques statistiques que j'ai reçues aujourd'hui du département de la Marine et des Pêcheries, et dont il ressort que mon comté produit une grande quantité du poisson pris dans la province. Voici la statistique relative au flétan:

Etat indiquant la quantité de flétan pêché dans la province de la Colombie-Anglaise et aussi dans le district n° 2 durant les cinq années, de 1921 à 1925 inclusivement.

Pêche pour la province entière

| | Cent livres |
|---------------|-------------|
| 1921. | 325,868 |
| 1922. | 293,184 |
| 1923. | 334,667 |
| 1924. | 331,382 |
| 1925. | 309,598 |

Pêche du district n° 2

| | Cent livres |
|---------------|-------------|
| 1921. | 252,558 |
| 1922. | 252,753 |
| 1923. | 299,092 |
| 1924. | 293,728 |
| 1925. | 287,415 |

Cela nous donne une certaine idée, monsieur l'Orateur, du rôle important que joue la circonscription de Skeena dans la pêche du flétan en Colombie-Anglaise. Je lirai maintenant les statistiques compilées de la même manière, relativement à la pêche au saumon.

Etat indiquant la quantité de saumon pêché dans la province de la Colombie-Anglaise et aussi dans le district n° 2 durant les cinq années de 1921 à 1925 inclusivement.